

Polémique internationale

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **13 (1875)**

Heft 38

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183367>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le lendemain mardi, dans la matinée, les délégués français ont été présentés à M. Thiers par M. Jousserandot, ancien préfet de la Marne, révoqué par le 24 mai.



Crémieux.

Depuis plusieurs jours déjà, le bruit court à Lausanne que le célèbre avocat français est dans nos murs, au nombre des illustrations maçonniques accourues au convent des cinq parties du monde. Chacun le dit et nul ne l'a vu ; dans cette incertitude, recueillons à la hâte quelques traits caractéristiques de sa vie.

Crémieux est né à Nîmes de parents israélites, le 30 avril 1796. Il annonça dès sa première jeunesse les dispositions les plus précoces. A l'âge de 15 ans, le lendemain d'une représentation où avait figuré Talma, il récita au grand artiste un acte entier de la tragédie qu'il avait vu jouer la veille. — Diable ! fit Talma, tu savais donc la pièce par cœur ? — Non, répondit le jeune homme, je l'ai vue hier pour la première fois et je ne l'avais jamais lue.

Crémieux fut reçu avocat en 1817. Ses débuts furent éclatants et firent présager un orateur de premier ordre, un homme du caractère le plus élevé, du cœur le plus généreux.

En 1827, il se rendait à Lyon, ayant pour compagnon de diligence un plaideur qui se lamentait d'avoir confié sa cause à un avocat de province et surtout de lui avoir payé d'avance ses honoraires. M. Crémieux, presque attendri, l'interroge, trouve la cause bonne et se charge de la plaider le matin même en arrivant à la ville. Elle fut gagnée, et, en sortant d'audience, le défenseur improvisé n'eut rien de plus pressé que de remonter en voiture. Mais il trouve sur son chemin le plaideur qui, tout émerveillé d'avoir gagné sa cause, lui offrit deux billets de banque : « Eh ! non, répond Crémieux ; votre cause m'a intéressé ; on est sujet à s'ennuyer en voyage. Vous ne me devez qu'une poignée de main. Ainsi, au plaisir de vous revoir. »

Peu de temps après, Crémieux défendait, à Nîmes, M. Cabot de la Fare, que le cardinal de la Fare voulait obliger à retrancher la seconde moitié de son nom. L'illustre avocat prouva péremptoirement que le cardinal de la Fare était mort en 1752 sans laisser de postérité, et que les La Fare de la Restauration, y compris le cardinal et sa famille, avaient usurpé leur nom, ce qui leur ôtait le droit de se plaindre qu'on eut suivi leur exemple. « Sa Majesté Louis XIII, ajouta-t-il, n'aimait point à voir s'éteindre les grandes familles. Soutenus par le cardinal de Bernis, les La Fare d'aujourd'hui arrivèrent bientôt à la cour, porteurs d'une généalogie fraîchement faite et d'autant plus facile à établir qu'elle n'avait plus de contradicteur légitime. Que dirent les courtisans, les meilleurs juges en cette matière ? Ils tournèrent le dos en chantant :

La fare i dondaine
O gai
La fare i don don. »

Le *Figaro*, jaloux de voir un avocat lui emprunter ses meilleures armes et être plus spirituel que lui, décocha ce quatrain :

Baatard de Cicéron, dans ta folle manie,
Tu voudrais à nos yeux passer pour orateur.
Crois-tu, de Mirabeau, posséder le génie ?
Mais tu n'en as que la laideur.

On sait en effet qu'on a beaucoup plaisanté sur la laideur presque proverbiale du visage de Crémieux, et qu'il est lui-même le premier à en rire. Du reste cela ne l'a pas empêché d'épouser une demoiselle de haute distinction.

Toujours prêt à porter le secours de sa puissante parole à qui l'invoque de près ou de loin, Crémieux partit, en 1840, en Syrie, pour y défendre le grand rabbin dans une circonstance terrible : celui-ci était accusé d'avoir égorgé un moine chrétien afin de mêler son sang au pain azyme que les juifs mangent durant la Pâque, accusation d'autant plus redoutable qu'elle était plus absurde. Les Turcs, fort expéditifs en pareille circonstance, avaient déjà favorisé le rabbin d'un nombre suffisant de coups de bâton, appliqués sur la plante des pieds dans le but de lui faire avouer son prétendu crime. Crémieux arrivé, fait entendre les accents de son éloquente parole devant Mahamed-Ali, alors gouverneur de Syrie, et quelques jours après l'accusé était mis en liberté.

Ce fut en 1842 que Crémieux débuta réellement dans la vie politique en entrant à la Chambre des députés, où il acquit bientôt une incontestable autorité.

Après l'abdication de Louis-Philippe, il fut appelé au gouvernement provisoire, où il prit le ministère de la justice. Lors du coup d'Etat, il fut enfermé à Mazas et à Vincennes pendant vingt-trois jours. Le 4 septembre 1870, nommé membre de la Défense nationale, il alla bientôt siéger à Tours avec son collègue M. Glais-Bizoin, et plus tard Gambetta.

Le 8 février suivant, Crémieux déposait sa démission entre les mains du président du Corps législatif, et le 1^{er} mars il lui adressait une lettre lui proposant de payer les cinq milliards promis à la Prusse au moyen d'une souscription patriotique, en tête de laquelle il s'inscrivait pour cent mille francs. On sait que, tout récemment encore, il faisait don d'une pareille somme aux inondés. Possédant une fortune considérable, il pratique la bienfaisance sur une large échelle.

M. Crémieux, comme maçon, appartient au rite écossais, et succéda à Viennet au Suprême Conseil de France, composé de membres du 33^e et dernier grade de ce rite, au nombre de vingt-sept.



Polémique internationale.

Il y a quelque temps, le *Rappel*, de Paris, publia un feuilleton, signé Tony Révillon, et intitulé : *l'Exilé*. Dans ce roman, le héros, Noël, expie ses fredaines politiques à Yverdon. L'auteur en prend occasion pour faire de cette ville un véritable purgatoire, re-

paire de puritains atrabillaires, vivant de café au lait et de vin blanc, et ne sortant de leurs sombres demeures, percées de « fenêtres étroites comme des meurtrières, » que pour « brouetter leurs enfants, le dimanche après-midi, sur la place d'armes, » etc. Bref, M. Révillon, avec la vivacité d'esprit et de style qu'on lui connaît, y servait un maître-plat de bourdes aux badauds de la gauche, aussi friands de ce comestible, semblé-t-il, que les badauds de la droite..... La *Feuille d'avis d'Yverdon* ayant protesté, dans une philippique (lisez *Fivippique*) toute bouillante d'une vertueuse indignation, contre les spirituelles coquecigrues de M. Révillon, ce dernier répondit, il faut le dire, avec beaucoup de finesse et de convenance, en promettant de rayer le nom d'Yverdon de sa seconde édition. — Le débat en était là, lorsque récemment, on apprit que M. Révillon séjournait momentanément à Yverdon; ce fut à cette occasion que les vers suivants lui furent adressés.

A Monsieur Tony Révillon.

Eh quoi! vous affrontez, dans notre pauvre ville,
Le régime écœurant qui vous horripilait,
Et l'on vous voit goûter, ô mortel versatile,
La saveur du vin blanc et du café au lait?...
(Pardon de l'hiatus, avouez qu'il s'impose,
C'est vous qui l'avez fait en célébrant Noël,
Et je ne puis, en vers, rappeler votre prose
Sans adjoindre au café le lait sacramentel.....)
Donc, vous nous avez pris pour de vieux calvinistes
Sombres, collet monté, mômières et prédicants,
S'accouplant tristement à des compagnes tristes,
De maussades moutards, maussades fabricants.
Détrompez-vous, Monsieur, nous avons lu Voltaire
Plus encor que Calvin, nous savons rire... un peu,
Jaser... de temps en temps, puis, nous savons... nous taire,
Et c'est là le meilleur atout de notre jeu.
Mais pour être dévôts!... Détrompez-vous, cher maître,
Le sévère Jehan n'en croirait pas un mot,
Il trouverait, ici, bien peu d'agneaux à pâître,
Yverdon fut peut-être, il n'est plus, *parpaillot*.
Nos femmes, il est vrai, vont parfois à l'église,
Et nous sommes, voyez, de si parfaits maris,
Que ça nous vexe peu qu'on nous les moralise.....
(Que voulez-vous, cher maître, on n'est pas de Paris!...)
Nous sommes assez sots pour croire à la famille,
Assez bourgeois, Monsieur, pour nous y trouver bien,
Assez provinciaux pour souffrir qu'une fille
S'habille décemment... sauf à manquer..... de *chien*.
Oh! nous savons fort bien, qu'à ce train prosaïque,
Nous restons d'Yverdon, c'est notre châtement,
Mais nous n'avons, pour ça, rien de pharisaïque,
Et vous nous avez peints trop pittoresquement!
Mais aussi, par Hercule! en quelle *pinte* obscure
Vous aurait-on mené, pour y charger de gris
La palette élégante et de joyeuse allure,
Dont l'Europe connaît le brillant coloris.
Trouver des gens d'esprit n'est pas chose impossible,
Mais il en est ailleurs, Monsieur, qu'au cabaret,
Allez les voir chez eux, — vous penserez plausible
Qu'on rencontre du bon..... même dans *Nazareth!*
Et tenez, si chez moi vous poussiez une pointe
On vous épargnerait le *lait* et le *vin blanc*,
On prendrait un cognac, un vermouth, une absinthe,
Et l'on discuterait, sans s'échauffer le sang;

Nous nous entendrions à merveille au Bourgogne,
Au Champagne, ma foi, nous serions deux amis,
Au café, — (*noir*, au moins,) — vous diriez sans vergogne
Tant de bien d'Yverdon..... que de mal de Paris.....

Yverdon, 14 septembre 1875. DUFOUR, avocat.

Coumeint on municipau fut remotsi pè onna fenna.

Lé bitès bâivont mi quand on subliè on bocon.
Là Marienne abrèvâvè sa vatse, et quand bin l'ai
a on diton que dit : « Fenna que subliè, too-lâi lo
cou, » le s'ein moquâvè pas mau, et le subliottâvè
dèveron sa *Tacon*. Adon Muïet (Samuel), qu'est de
la municipalità, amenâve sa *Grise* pè lo lincou, po
la fèrè bâire assebin, et li qu'est on grand moquè-
ran, sè mette à recaffâ dè la Marienne.

— Oh! la, la! que fasâi, la Marienne que subliè,
hi, hi, hi!

Cé bougro quie, que ne cratchè pas dein lo verro,
quand bin bâi à catson, desâi cein po fèrè eindia-
blliâ la pourra fenna et po fèrè rirè lè buiandâirès,
que lavâvont; mâ la Marienne l'ai repond :

— Oi, ye subllio po ma vatse, mâ ye cognâisso
on municipau que bâi sein que iaussè fauta dè su-
bllia!

L'arâi failu vairè elliâo fennès pè vai lo bornè :
le sè rabattâvont dâo tant que le risont dè cein que
la Marienne avâi se bin remotsi cé *fier-bocon* que
craïa que paceque l'étâi municipau, nion n'ousâvè
lâi cresenâ.

On nous écrit la lettre suivante, que nous insérons
vu l'originalité des idées qui y sont émises :

M..... le 6 septembre 1875.

Monsieur le Conteur.

Dans les débats récents qui ont eu lieu au Grand
Conseil relativement à la tenue des registres de l'état-
civil, nos députés se sont trouvés en face de diffi-
cultés qu'ils n'avaient pas prévues. On ne veut pas
créer de nouveaux fonctionnaires, et l'on a raison,
mais les fonctionnaires communaux existants : syn-
dics, secrétaires, etc., tout intelligents qu'ils sont, au
dire de M. de Gingins, ne sont pas propres à la be-
sogne. Que faire? Monsieur, la question est bien
simple : il faut confier les dits registres à l'inspec-
teur du bétail, c'est un homme généralement grave,
sachant verbaliser, et, au besoin, apposer un sceau.
Ce choix aurait cependant quelques petits incon-
vénients qu'il importe de signaler. Ainsi : il suf-
firait de la moindre inattention ou d'une simple
transposition pour produire les *lapsus* suivants : Il
y a promesse d'union entre Jean Froliet et Pindzon,
âgée de cinq ans, race du pays, achetée à la foire
de Grandson; ou encore : ce jourd'hui est né à
Charles Boron une fille, sexe femelle, manteau ta-
cheté, oreilles rouges, quatre pieds blancs, queue id.

De pareilles erreurs seraient sans doute regrettables
mais, en revanche, imaginez quel bonheur, quel ra-
vissement éprouverait un jeune savant des âges fu-
turs à la lecture de ces registres; Messieurs, dirait-
il à ses collègues de la société d'histoire, Messieurs,